

**Assemblée générale**

Soixante et onzième session

Documents officiels

Distr. générale
2 juin 2017
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 28^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 31 mars 2017, à 15 heures

Présidente : M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 134 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (*suite*)

*Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal
2016-2017*

Incidences sur le budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

Point 140 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (*suite*)

Point 148 de l'ordre du jour : Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (*suite*)

Point 133 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Achèvement des travaux de la Cinquième Commission à la première partie de la reprise de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 15 h 35.

Point 134 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (suite)

Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/C.5/71/L.27)

Projet de résolution A/C.5/71/L.27 : Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

1. **M^{me} Van Buerle** (Secrétaire de la Commission) dit qu'à la deuxième ligne du paragraphe 7 de la section VII du projet de résolution, le montant total devrait se lire comme suit : « 2 801 400 dollars ». À la sixième ligne du paragraphe 8 de la section VII, le montant devrait se lire « 961 900 dollars ».

2. *Le projet de résolution A/C.5/71/L.27, tel qu'amendé oralement, est adopté.*

Incidences sur le budget programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/C.5/71/L.26)

Projet de décision A/C.5/71/L.26 : Incidences sur le budget programme de l'exercice biennal 2016-2017

3. *Le projet de décision A/C.5/71/L.26 est adopté.*

Point 140 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (suite) (A/C.5/71/L.25)

Projet de résolution A/C.5/71/L.25 : Corps commun d'inspection

4. *Le projet de résolution A/C.5/71/L.25 est adopté.*

Point 148 de l'ordre du jour : Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (suite) (A/C.5/71/L.23)

Projet de résolution A/C.5/71/L.23 : Construction d'un nouveau bâtiment pour la division d'Arusha du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux

5. *Le projet de résolution A/C.5/71/L.23 est adopté.*

Point 133 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite) (A/C.5/71/L.24 et A/C.5/71/L.28)

Projet de résolution A/C.5/71/L.24 : Progrès accomplis dans l'élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

6. *Le projet de résolution A/C.5/71/L.24 est adopté.*

Projet de décision A/C.5/71/L.28 : Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure

7. *Le projet de décision A/C.5/71/L.28 est adopté.*

Achèvement des travaux de la Cinquième Commission à la première partie de la reprise de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale

8. **M^{me} Pereira Sotomayor** (Équateur), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare qu'elle sait gré au Comité d'avoir réussi, grâce à un travail acharné et constructif, à achever son programme de travail dans les délais impartis. Elle dit vouloir croire, s'agissant des méthodes de travail, que toutes les délégations feront le nécessaire pour que les longues séances de consultation en soirée et au petit matin, qui ont caractérisé la première partie de la reprise de la soixante et onzième session, ne deviennent pas la règle à la Commission.

9. Elle se félicite du consensus trouvé durant la session sur tous les points de l'ordre du jour, ainsi que de l'esprit d'ouverture et de transparence qui a régné durant les délibérations.

10. **M. Abdallah** (Tchad), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, constate avec satisfaction que la Commission a achevé ses travaux dans les délais impartis, en dépit de consultations quelque peu mouvementées dans la dernière ligne droite. Il se félicite de la souplesse dont ont fait preuve les délégations, même si les stratégies adoptées ont souvent amené le Groupe à recadrer ses positions.

11. La Commission a examiné un certain nombre de questions qui revêtent pour le Groupe une importance particulière. S'agissant des enseignements tirés sur les activités de coordination menées par la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE), le Groupe a constaté des difficultés au niveau du rôle fondamental de la direction de la Mission, de même que de l'importance accordée à la coordination et aux partenariats, et des effets des prestations offertes sur le plan opérationnel. Tout en reconnaissant le rôle déterminant joué par la MINUAUCE dans la mobilisation des ressources humaines et financières nécessaires à l'intensification de l'action ainsi que dans l'échange d'informations entre les intervenants sur le plan mondial et sur le terrain, le Groupe relève cependant des défis liés à l'harmonisation et à la coordination des activités entre la Mission et d'autres organisations spécialisées, ainsi, parfois, qu'à leur chevauchement. Afin d'éviter

d'autres crises sanitaires à l'avenir, le Groupe souligne à quel point il importe de renforcer et d'adapter les mécanismes de coordination existants et d'appuyer les institutions nationales et locales en vue d'améliorer l'interaction avec les acteurs déjà présents sur le terrain, l'Union africaine et les pays concernés. À cet égard, le Groupe attend avec intérêt le prochain rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de la MINUAUCE, ainsi que des informations sur la mise en place de mesures administratives permanentes devant s'appliquer au moment du démarrage des missions et dans les situations d'urgence, et qui entreraient en vigueur dès qu'une situation de crise ou d'urgence est confirmée.

12. Le Groupe constate avec satisfaction que la construction du nouveau bâtiment pour la division d'Arusha du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux a été menée à bien. Il apprécie en particulier que l'on ait fait appel pour ce projet aux moyens et aux savoirs locaux et que la conception de cet édifice satisfasse aux meilleures pratiques de construction durable, ce qui permet de consommer le moins possible d'énergie, d'eau et d'autres ressources et de réduire sur le long terme les dépenses de fonctionnement et les émissions de gaz à effet de serre. Il remercie le Gouvernement et la population de la République-Unie de Tanzanie des facilités accordées à l'ONU à titre gracieux. Outre le terrain dont il a fait don pour le bâtiment d'Arusha, le Gouvernement s'est en effet occupé, à ses frais, de son raccordement au réseau électrique et aux réseaux Internet et de télécommunications et a construit une voie d'accès provisoire au complexe, reliée aux systèmes d'alimentation en eau et en électricité. Il s'agit d'un exemple à suivre si l'on veut réduire les coûts pour l'Organisation.

13. Le Groupe se félicite du compromis trouvé au sujet du système d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat. Les éléments nécessaires sont en place pour prévenir et combattre la fraude, instituer une gestion axée sur les résultats et un système de gestion du risque institutionnel, et évaluer les programmes et les responsabilités des hauts fonctionnaires, y compris la délégation de pouvoirs en matière d'achats. Le Groupe attache aussi une grande importance à l'application d'une politique de tolérance zéro vis-à-vis de l'exploitation et des atteintes sexuelles et attend avec grand intérêt les débats sur cette question à la deuxième partie de la reprise de session.

14. La Commission est parvenue à un accord sur les éléments constitutifs de la politique Informatique et communications des Nations Unies et l'affectation des

ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet de résolution [A/71/L.58](#) relatif aux modalités des négociations intergouvernementales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. En ce qui concerne les questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure, le Groupe espère qu'une solution durable sera trouvée pour le projet de contribution du Secrétariat de l'ONU à l'accord de partage des coûts appliqué par le Groupe des Nations Unies pour le développement au système des coordonnateurs résidents, lorsque le Secrétaire général aura présenté à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale une proposition affinée sur l'accord et sur la gestion de son financement.

15. En ce qui concerne les règles régissant les conditions de voyage en avion, le Groupe estime que les éléments d'information dont il dispose ne lui permettent pas de déterminer s'il est justifié d'augmenter le temps de trajet à partir duquel le personnel de l'ONU a droit à voyager en classe affaires au-delà du nombre d'heures qui a été stipulé dans l'instruction administrative du Secrétaire général sur les voyages autorisés ([ST/AI/2013/3](#)) et approuvé dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Le Groupe ne saurait s'associer à une solution qui ne s'appliquerait pas à tout le personnel de façon équitable, uniforme et transparente, compte tenu de la durée du trajet et de l'état de santé du voyageur, tel que déterminé par un avis médical. Le Groupe approuve les économies dans la mesure du possible, mais non pas la discrimination.

16. Le Groupe regrette que la Commission ait examiné tardivement la question des achats et espère que le prochain rapport du Secrétaire général sur ce sujet comportera notamment des informations sur les questions suivantes : la participation des soumissionnaires des pays et sous-régions qui accueillent des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales; la délégation de pouvoirs en matière d'achats; les sociétés ayant des filiales immatriculées dans des pays en développement; la notion de pratique durable dans la passation des marchés; les dispositions prises pour assurer la publication des soumissions dans les langues officielles des pays accueillant des missions; le renforcement des capacités; et l'égalité de traitement pour les soumissionnaires des pays en développement.

17. Dans l'intérêt de décisions consensuelles, les délégations doivent éviter de politiser les questions administratives, financières et budgétaires dont est saisie la Commission. L'expérience de la session en cours a démontré une fois de plus que l'amélioration des méthodes de travail de la Commission tient à la

façon dont sont abordées les négociations. Lorsque les États Membres travaillent dans un esprit de respect mutuel et de transparence, le Groupe des États d'Afrique est disposé à tenir compte des préoccupations de l'ensemble des délégations.

18. **M. De Preter** (Observateur de l'Union européenne) relève avec satisfaction que les documents de la première partie de la reprise de session sont parus dans les temps mais souligne qu'il est nécessaire de prendre collectivement l'engagement d'améliorer les méthodes de travail de la Commission. Il convient de continuer de suivre l'état d'avancement des documents, particulièrement au moment où commencent les préparatifs de la seconde partie de la reprise de session, compte tenu notamment de l'importante charge de travail prévue et de l'habitude qu'a prise la Commission de dépasser les délais impartis pour ses délibérations.

19. La délégation observatrice de l'Union européenne se félicite de ce qu'un consensus ait été trouvé au sujet des incidences sur le budget-programme du projet de résolution portant sur les modalités des négociations intergouvernementales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, de la stratégie Informatique et communications et du projet de résolution sur le Corps commun d'inspection. Elle se félicite également du caractère constructif des délibérations et du fait que la réflexion concernant les enseignements tirés sur les activités de la MINUAUCE a été menée dans les temps; elle salue aussi les progrès accomplis dans la mise au point du cadre d'application du principe de responsabilité concernant le Secrétariat. À cet égard, l'Union européenne se réjouit de ce que le Secrétaire général souligne que l'application du principe de responsabilité et la transparence sont indispensables dans tous les programmes et activités de l'Organisation, y compris dans le domaine de la gestion.

20. L'observateur de l'Union européenne constate avec préoccupation que le crédit supplémentaire qu'il est décidé d'ouvrir pour le Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée suffit à peine à couvrir les dépenses de personnel du Groupe et rappelle qu'une des fonctions essentielles de la Commission est d'assurer en temps voulu un financement suffisant aux missions politiques spéciales. À cet égard, l'Union européenne reconnaît l'importance que revêt, sur le plan politique, l'ouverture des crédits nécessaires au fonctionnement du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies.

21. Eu égard, en particulier, à l'adoption de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour 2016, il est regrettable que le Secrétariat soit le seul membre du Groupe des Nations Unies pour le développement qui ne contribue pas à l'accord de partage des coûts régissant le financement du système des coordonnateurs résidents, ce qui donne une piètre image de la détermination de la Cinquième Commission et pourrait nuire à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau des pays. La délégation observatrice de l'Union européenne attend par conséquent avec intérêt le nouvel examen de ce point par l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session.

22. Il est regrettable que la Commission n'ait pas été en mesure de parvenir à un accord sur les règles régissant les conditions de voyage en avion. L'insistance de certaines délégations à conserver à quelques groupes le privilège des voyages remboursés en première classe et la réticence vis-à-vis d'une utilisation plus judicieuse de la classe affaires sont contraires à l'engagement qui a été pris de moderniser l'ONU et de la rendre plus efficiente et davantage comptable de son action. La délégation observatrice de l'Union européenne compte que le Secrétaire général formulera des propositions énergiques à cet égard et l'invite à reconsidérer la question des voyages du personnel des Nations Unies en première classe. Enfin, la délégation estime que le Secrétariat se doit de mieux faire comprendre les avantages des pratiques durables en matière de passation des marchés à l'ONU.

23. **M. Fu Daopeng** (Chine) constate que, grâce à l'esprit de coopération qui a prévalu, la Commission a pu trouver un consensus concernant l'application du principe de responsabilité, l'informatique et les communications, les missions politiques spéciales et le Corps commun d'inspection. La gouvernance de l'ONU passe nécessairement par une gestion financière saine et les États Membres cherchent les moyens de gagner en efficacité sur le plan financier, dans le cadre du mandat de la Commission. La Chine se joindra aux autres États Membres qui sont désireux de renforcer la coopération dans les travaux de la Commission.

24. **M^{me} Connelly** (États-Unis d'Amérique) déclare, au sujet de l'application du principe de responsabilité, que sa délégation cherchera à obtenir un complément d'information sur l'action menée par l'Organisation en matière de gestion axée sur les résultats. Le programme révisé de protection de ceux qui dénoncent les abus est certes bienvenu, mais le Secrétaire général doit faire en sorte que la protection de ceux qui signalent les fautes fasse partie de la culture de

l'Organisation. Même si la Commission a ouvert des crédits pour la mise en œuvre du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies et de celui du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009) du Conseil de sécurité, elle n'a pas pris les décisions qui s'imposaient en ce qui concerne les achats, le fonds de réserve, le système des coordonnateurs résidents et les règles régissant les voyages en avion. Dans la seconde partie de la reprise de session, la délégation des États-Unis d'Amérique se penchera de près sur les questions de maintien de la paix, ainsi que sur les moyens de réduire les dépenses, et elle œuvrera en faveur de décisions de consensus.

25. **M. Imada** (Japon) déclare que la Commission doit accorder toute l'attention voulue au maintien de la paix, dans le but d'une utilisation efficace des ressources.

26. **M. Burity** (Angola) souligne que les débats de la Commission doivent être ouverts à tous et que les décisions doivent être prises par consensus. L'application de normes éthiques exigeantes et le respect mutuel permettraient d'éviter le recours à des tactiques de nature à nuire aux négociations.

27. **M. Khalizov** (Fédération de Russie) dit qu'en dépit du nombre relativement faible des questions dont est saisie la Commission, les délibérations de la première partie de la reprise de session ont été compliquées et les délégations ont été incapables de parvenir à un accord sur quelques-uns des points à l'examen. Parce qu'aucune décision n'a été prise concernant les achats, l'Assemblée générale ne dispose d'aucun mandat pour mettre en œuvre de nouvelles réformes dans ce domaine. La délégation de la Fédération de Russie est disposée à reconsidérer des réformes en la matière durant la première partie de la reprise de la soixante-treizième session.

28. **M. García Landa** (Mexique) constate que la Commission a assumé ses responsabilités en matière de financement concernant nombre des mandats importants, dont ceux qui sont énoncés dans le projet de résolution relatif aux modalités des négociations intergouvernementales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

29. **La Présidente** déclare que la Cinquième Commission a achevé ses travaux pour la première partie de la reprise de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 16 h 20.